Corrigé – César, *Guerre des Gaules*.



Carte de la campagne de Jules César en Gaule de -58 à -52. Hachette, 2004.

Rappel : carte

- Conflits qui opposent tribus gauloises et germaines encore libres à l'autorité romaine se déroulent de 58 à 52 avant notre ère, date à laquelle la Gaule est entièrement conquise par Rome et intégrée à l'empire.
- récit de ces conflits et façon dont César a mené la guerre nous ont été transmis essentiellement par César lui-même, sous forme de *Commentarii* (notes) : probablement écrits après le conflit, c'est moins une œuvre d'historien à proprement parler que les *Mémoires* d'un général vainqueur qui, à son retour, fait usage de ces événements avec un objectif politique : il brigue le consulat et veut opposer ses succès à ses détracteurs → récit ethnographique, historique, subordonné à l'effet produit (effet rhétorique).
- En 58, César est proconsul des Gaules (cisalpine et transalpine) ; les menées de l'Helvète Orgétorix vont lui fournir le *casus belli* nécessaire pour intervenir en Gaule (concept de *justum bellum*).

Apud Heluetios longe nobilissimus fuit et ditissimus Orgetorix. Is M- Messala, M- Pisone consulibus regni cupiditate inductus coniurationem nobilitatis fecit et ciuitati persuasit ut de finibus suis cum omnibus copiis exirent: perfacile esse, cum uirtute omnibus praestarent, totius Galliae imperio potiri. Id hoc facilius iis persuasit, quod undique loci natura Heluetii continentur: una ex parte flumine Rheno latissimo atque altissimo, qui agrum Heluetium a Germanis diuidit ; altera ex parte monte Iura altissimo, qui est inter Sequanos et Heluetios ; tertia lacu Lemanno et flumine Rhodano, qui prouinciam nostram ab Heluetiis diuidit. His rebus fiebat ut et minus late uagarentur et minus facile finitimis bellum inferre possent ; qua ex parte homines bellandi cupidi magno dolore adficiebantur. Pro multitudine autem hominum et pro gloria belli atque fortitudinis angustos se fines habere arbitrabantur, qui in longitudinem milia passuum CCXL [ducenta et quadraginta], in latitudinem CLXXX [centum et octoginta] patebant. His rebus adducti et auctoritate Orgetorigis permoti constituerunt ea quae ad proficiscendum pertinerent comparare, iumentorum et carrorum quam maximum numerum coemere, sementes quam maximas facere, ut in itinere copia frumenti suppeteret, cum proximis ciuitatibus pacem et amicitiam	Orgétorix était chez les Helvètes de loin le plus distingué par la naissance et par la fortune. Sous le consulat de Marcus Messala et de Marcus Pison, séduit par le désir d'être roi, il forma une conspiration de la noblesse et persuada à ses concitoyens de sortir de leur pays avec la population entière : « il était très facile, puisque leur valeur les mettait au-dessus de tous, de devenir les maîtres de la Gaule entière ». Il eut d'autant moins de mal à les convaincre que les Helvètes, en raison de leur situation géographique, sont de toutes parts enclavés : d'un côté par le Rhin, dont le cours très large et très profond sépare l'Helvétie de la Germanie, d'un autre par le Jura, chaîne très haute qui se dresse entre les Helvètes et les Séquanes, et du troisième par le lac Léman et le Rhône, qui sépare notre province de leur territoire . Cela restreignait le champ de leurs courses vagabondes, et les gênait pour porter la guerre chez leurs voisins : situation fort irritante pour des hommes qui avaient la passion de la guerre. Ils estimaient d'ailleurs que l'étendue de leur territoire qui avait 240 milles / mille pas de long et 180 de large (: un mille = 1,478m 50 => 355 km de long, 266 de large), n'était pas en rapport avec leur nombre, ni avec leur réputation de bravoure. Sous l'influence de ces raisons, et entraînés par l'autorité d'Orgétorix, ils décidèrent de tout préparer pour leur départ : acheter bêtes de somme et chariots en aussi grand nombre que possible, ensemencer touts les terres cultivables, afin de ne pas manquer de blé pendant la route,

confirmare. Ad eas res conficiendas biennium sibi satis esse duxerunt ; in tertium annum profectionem lege confirmant. Ad eas res conficiendas Orgetorix deligitur. Is sibi legationem ad ciuitates suscipit. In eo itinere persuadet Castico, Catamantaloedis filio, Sequano, cuius pater regnum in Sequanis multos annos obtinuerat et a senatu populi Romani amicus appellatus erat, ut regnum in ciuitate sua occuparet, quod pater ante habuerit.	assurer solidement les relations de paix et d'amitié avec les Etats voisins. A la réalisation de ce plan, eux ans, pensèrent-ils, suffiraient : une loi fixe le départ à la troisième année. Orgétorix fut choisi pour mener à bien l'entreprise : il se chargea personnellement des ambassades. Au cours de sa tournée, il persuade à Casticos, fils de Catamantaloédis, Séquane, dont le père avait été longtemps roi dans son pays, et avait reçu du Sénat le titre d'ami du peuple romain, de s'emparer du pouvoir qui avait auparavant appartenu à son père.